

Prévention du risque amiante : la DGT, l'OPPBTP et l'INRS signent une convention

Conscients des enjeux relatifs à la prévention des risques professionnels, et en particulier à ceux liés à l'exposition aux fibres d'amiante, la DGT, l'OPPBTP et l'INRS signent une convention de partenariat permettant la réalisation du projet nommé « CARTO Amiante ».

Un objectif

Afin de faciliter la réalisation par les entreprises de leur évaluation a priori du risque amiante, et ainsi favoriser le recours aux modes opératoires et équipements de protection les plus adaptés à chaque situation de travail et à l'empoussièremment qui pourrait être légitimement attendu, les 3 signataires lancent la réalisation d'une campagne de mesurage sur chantiers pour établir une cartographie représentative de l'empoussièremment amiante des processus de travail, essentiellement de courtes durées, couramment utilisés dans le BTP. Les entreprises de la branche pourront ainsi fonder leur évaluation sur une base de données reconnue et facilement accessible.

Cette nouvelle campagne de mesures sur chantiers vient compléter celle réalisée, à l'initiative de la DGT, avec le concours d'entreprises volontaires du BTP, et exploitée par l'INRS, dite « campagne META ».

Des engagements et des moyens

Les trois signataires ont conjugué leurs moyens et compétences afin de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Établir un protocole de mesurage adapté aux interventions de courtes durées, à faibles ou forts empoussièremments.
- Fournir aux entreprises une cartographie des empoussièremments constatés, base de données de référence pour qu'elles puissent remplir leur obligation d'évaluation initiale du risque amiante.
- Accompagner les entreprises, en particulier les PME/TPE, et leurs salariés, ainsi que les donneurs d'ordres, par des conseils appropriés en matière de protection collective et individuelle établis sur la base de résultats reconnus.

Cette convention fait suite à une décision du Conseil du Comité national de l'OPPBTP qui financera la totalité du projet à hauteur de 500 k€.

Elle répond à une initiative du BTP qui s'engage, via ses quatre organisations professionnelles (FFB, CAPEB, FNTP, FSCOP BTP), à fournir de 400 à 800 chantiers sur tout le territoire, sur lesquels des mesures d'empoussièremment seront réalisées. Un réseau de 15 Conseillers et Ingénieurs prévention de l'OPPBTP et de 15 ingénieurs conseil ou contrôleurs de sécurité des CARSAT veilleront, partout en France, à la bonne mise en œuvre du protocole de mesurage.

La phase opérationnelle du projet démarrera cet été et les conclusions sont attendues pour septembre 2015.



CARTO Amiante, une initiative du BTP représentée par l'OPPBTP

DGT

Au sein du ministère chargé du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, la Direction générale du Travail prépare, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises ainsi que la qualité et l'effectivité du droit qui les régit. A ce titre, elle est chargée de l'élaboration et de l'application des textes législatifs et réglementaires et assure le développement des actions concernant les relations du travail, l'accompagnement et le suivi de la négociation collective, les conditions de travail et la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail. La DGT met à disposition de nombreuses informations sur la santé et la sécurité au travail (réglementation, bonnes pratiques, ...) sur le site www.travailler-mieux.gouv.fr

OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 350 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 6 500 actions de CONSEIL auprès de 8 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP et 30 000 apprentis
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées
- Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !

INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 600 personnes sur 2 centres : à Paris (200 personnes) et en Lorraine (400 personnes). De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques. L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. www.inrs.fr

Contacts presse

Manuella FLAMINI-LORETI
01 64 02 08 83
relations-presse@oppbtp.fr

Sonia CHÂTELAIN
01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr

Stéphanie BIGEON - BIENVENU
01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr

Retrouvez toute l'information de la prévention sur
www.preventionbtp.fr, rubrique presse